

AFRIQUE DU SUD.

Index AI : AFR 53/006/00

DÉCLARATION PUBLIQUE

Les déclarations d'Amnesty International sur l'ampleur du recours à la torture en Afrique du Sud ont suscité un certain nombre de commentaires qui ont été repris dans les médias. Sur ce sujet, Amnesty International souhaite faire une mise au point. La presse sud-africaine a par exemple largement rapporté une déclaration du directeur de la police, J. Selebi, démentant une allégation attribuée à Amnesty International, selon laquelle le recours à la torture serait " répandu *monnaie courante* " parmi les policiers. De son côté, l'organe de surveillance de la police nationale, l'*Independent Complaints Directorate* (ICD, Direction indépendante des plaintes), aurait publié un communiqué soutenant la prise de position du directeur de la police.

Amnesty International n'a jamais utilisé ce terme dans ses déclarations sur le problème de la torture et s'inquiète de voir que l'attention générale est ainsi détournée du problème de fond. Le fait est que la torture continue à être pratiquée dans le pays. Et quelle que soit l'ampleur du phénomène, la torture reste inacceptable au regard des engagements régionaux et internationaux du pays en matière de droits humains.

Le 6 décembre, Amnesty International affirmait dans un document public que " *le risque que de tels faits se reproduisent est d'autant plus grand que la torture est toujours pratiquée en Afrique du Sud, en particulier dans le cadre des enquêtes criminelles. Les informations recueillies par Amnesty International et par des organismes officiels ou des associations de citoyens d'Afrique du Sud montrent clairement que ni la police ni l'armée (quand elle est utilisée dans des tâches de maintien de*

*l'ordre) n'ont réussi à rompre avec le passé. Dans la période d'après 1994, des efforts ont été faits par les gouvernements successifs, avec l'aide d'un certain nombre de gouvernements étrangers, pour mieux former les administrations chargées de faire appliquer la loi et pour les soumettre à un contrôle plus strict. En dépit de ces efforts, des cas de torture et de mauvais traitements au cours des interrogatoires, au moment de l'arrestation ou lors de perquisitions continuent d'être signalés. Des éléments concordants confirment que des prévenus ont été torturés au cours de leur détention par des agents de la force publique, en particulier ceux qui appartiennent à des unités spécialisées. Ils ont par exemple été soumis à des décharges électriques, à moitié étouffés, contraints à se maintenir dans des positions douloureuses, suspendus à des véhicules en marche ou à des hélicoptères, ou violemment passés à tabac pendant des périodes prolongées. " (Cf. le mémorandum adressé au gouvernement sud-africain et à la commission des lois sud-africaine sur le projet de loi de lutte contre le terrorisme : *Afrique du Sud. Préserver les acquis en matière de défense des droits humains dans la " guerre contre la criminalité "*, index AI : AFR 53/004/00, novembre 2000.)*

Le 7 décembre, Amnesty International, selon le souhait du journal *The Star* de Johannesburg, s'exprimait plus en détail sur ce sujet et notait, dans une télécopie, que le gouvernement avait fait des efforts pour traiter le problème, par exemple " *en mettant officiellement en œuvre une politique de lutte contre la torture et un programme de formation au respect des droits humains destiné aux policiers sud-africains* ". L'organisation reconnaissait par ailleurs que des pressions s'exercent sur le gouvernement pour qu'il s'attaque " *à la criminalité généralisée, souvent une criminalité de la pire espèce* ". Cependant, ajoutait Amnesty International, " *nous continuons à nous inquiéter du recours à ~~la~~ des formes de*

torture ~~la plus~~ très brutales qui se pratique dans différentes régions du pays. Sont impliqués des policiers et des membres de la South African National Defence Force (SANDF, Force nationale de défense sud-africaine), dans le cadre de leur tâches de maintien de l'ordre. Quant à l'ICD, c'est un organisme qui dispose officiellement investi de l'autorité requise pour mener des investigations ~~ri~~ indépendantes et qui qui devrait donc enquêter sur ces faits, mais il manque à la fois des moyens et du soutien officiel nécessaires pour accomplir cette tâche délicate. Enfin, certaines unités spécialisées (comme l'unité chargée à Brixton des vols à main armée et des meurtres) ont recours depuis des années à la torture systématique et continuent à agir en toute impunité. Le gouvernement sud-africain a entre autres pris résolument la tête d'une remarquable de la campagne mondiale pour la création d'une Cour pénale internationale qui doit juger les auteurs de graves violations des droits humains ; il doit

montrer la même détermination dans la lutte pour éradiquer la torture dans son propre pays. "

Un Le porte-parole d'Amnesty International a par ailleurs précisé par téléphone que l'organisation recevait chaque année de 25 à 30 témoignages fiables faisant état de tortures ou de mauvais traitements, dont un bon nombre s'étaient déroulés dans des unités ou des postes de police bien précis. Ces chiffres concordent avec ceux de l'ICD, auxquels se réfère le rapport publié par la police sud-africaine le 14 décembre 2000. Pour la période allant d'avril 1997 à mars 2000, ce rapport parle en effet de 152 cas de torture ou de mauvais traitements

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>